Dix-neuvième session du Conseil régional V, phase I

9 - 11 septembre 2025

Session virtuelle, Zoom

Point 6 de l'ordre du jour

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉLECTIONS

Informations sur les élections

ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

1950-2025 LA SCIENCE *au service de* L'ACTION

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉLECTIONS

1

Les élections relatives aux postes de président et de vice-président du Conseil régional V (CR V) auront lieu le 10 septembre 2025. Un vote sera nécessaire uniquement s'il y a plus de candidats que de postes à pourvoir.

2

QUI PEUT VOTER

Si un vote est nécessaire pour l'un des postes, seuls **les délégués principaux ou les suppléants désignés,** habilités par des pouvoirs en bonne et due forme par des Membres disposant du droit de vote (c'est-à-dire les représentants des Membres éligibles) pourront participer au vote.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉLECTIONS

DÉSIGNATION D'UN CANDIDAT

3	**CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ:** Seules les personnes qui sont désignées par les Membres de la Région comme **directeurs** de leur service météorologique ou hydrométéorologique peuvent être élues à la présidence et vice-présidence du Conseil régional.
4	**AVANT LA SESSION:** Les candidatures aux postes de président ou de vice-président du Conseil régional peuvent être présentées par lettre adressée à la Secrétaire générale. Ces candidatures seront portées à l'attention du Comité des nominations qui sera mis en place au début de la session.
5	**PENDANT LA SESSION:** Une fois que le Comité des nominations a été constitué au début de la session, les candidatures à présenter après l'ouverture de la session peuvent l'être par le biais d'une lettre adressée au président dudit comité.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉLECTIONS

MODALITÉS DU VOTE

6	Si un vote est nécessaire, la Secrétaire générale recommande que les délégués des Membres du CR V disposant du droit de vote votent par courrier électronique, afin de garantir que tous les participants aient la possibilité de voter par le biais d'une méthode uniforme. **Le vote se fera par courrier électronique confidentiel envoyé au Conseiller juridique.**
7	Un lien Zoom distinct pour les élections sera envoyé aux délégués principaux ou aux suppléants désignés le 9 septembre 2025, après la clôture de la session plénière. **Ce lien ne sera envoyé qu'à un seul délégué par délégation**. Si ni le délégué principal ni le suppléant désigné ne sont présents lors de l'élection, le nom de l'électeur désigné et l'adresse électronique correspondante doivent être communiqués à registration@wmo.int avant le 9 septembre 2025 à 1600 (UTC).

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉLECTIONS

PRÉSENTATION DES POUVOIRS

8

Afin de préparer au mieux un éventuel vote, **les délégations sont priées de présenter leurs pouvoirs au plus tard le 9 septembre 2025**, en identifiant clairement le délégué principal ou le suppléant désigné qui est autorisé à voter au nom de la délégation.

Merci beaucoup
Thank you

wmo.int

ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

1950-2025 LA SCIENCE *au service de* L'ACTION